



Atelier de travail sur les espèces exotiques envahissantes dans les Antilles françaises

23-26 novembre 2009
Guadeloupe

Rapport de synthèse

Co-organisé avec :



Direction Régionale de l'Environnement
GUADELOUPE
Direction Régionale de l'Environnement
MARTINIQUE



En partenariat avec :



SOMMAIRE

Remerciements	3
Acronymes	4
Introduction	5
Objectifs de l'atelier	7
Participation	7
Méthodologie et organisation de l'atelier	8
Communications et sensibilisation	8
Synthèse des sous-ateliers	9
Comment prévenir les introductions ?	9
Comment prévenir la diffusion de nouvelles espèces ?	10
Comment gérer les espèces déjà installées ?	11
Gouvernance, animation et coopération régionale	13
Les acteurs de la future stratégie	14
Table ronde : les espèces exotiques envahissantes marines	14
Présentation du projet pl@ntnet et de son application à l'outre-mer	15
Conclusions	15
Planche photos	17
ANNEXES	
Annexe 1 : programme de l'atelier	18
Annexe 2 : liste des participants	21
Annexe 3 : dossier de presse	24
Annexe 4 : contributions des participants	29

Citation du document : Atelier de travail sur les espèces exotiques envahissantes dans les Antilles françaises. Rapport de synthèse. 2009. Comité français de l'UICN

Remerciements

Nous remercions nos partenaires avec lesquels nous avons co-organisé cet atelier : Le Ministère chargé de l'écologie, la Diren Guadeloupe, la Diren Martinique et le CAR-SPAW.

Nos remerciements vont également au CIRAD, à l'ONF et au Parc national de Guadeloupe pour leur soutien.

Nous remercions tous les animateurs des différentes sessions qui ont facilité les échanges et la participation active indispensable à la réussite d'un tel atelier.

Nous remercions les participants traducteurs qui ont assuré au pied levé la traduction simultanée des présentations.

Nous remercions vivement les coordinateurs locaux de l'initiative de l'UICN France sur les espèces exotiques envahissantes d'outre-mer qui tous ont pu faire le voyage depuis leurs collectivités respectives afin de partager leurs expériences.

Nous remercions chaleureusement tous les participants de l'atelier qui ont permis de faire avancer la prise de conscience de l'enjeu de la gestion des espèces exotiques envahissantes dans les Antilles françaises.

Les idées et propositions exprimées dans ce rapport ne reflètent pas systématiquement des positions de l'UICN France.

Acronymes

AEVA	Association pour l'étude et la protection des vertébrés et végétaux des Petites Antilles
AOMA	Association Ornithologique de la Martinique
ASFA	L'Association pour la sauvegarde et la réhabilitation de la faune des Antilles
CABI	Centre for agriculture and bioscience International
CAR-SPAW	Centre d'activité régional pour la mise en œuvre du protocole spaw (Specially Protected Areas and Wildlife)
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CFCS	Caribbean food crops society
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
DIREN	Direction régionale de l'environnement
DSV	Direction des services vétérinaires
EEE	Espèce exotique envahissantes
ECCEA	Eastern caribbean coalition for environmental awareness
FREDON	Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles
GISP	Global invasive species program
INRA	Institut national pour la recherche agronomique
ONCFS	Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONF	Office national des forêts
SDIS	Service départemental d'incendie et de secours
SPA	Société protectrice des animaux
SPV	Service de la protection des végétaux
UAG	Université Antilles-Guyane
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature

Introduction

Selon les définitions de l'UICN¹ et du programme mondial sur les espèces envahissantes, une espèce exotique envahissante (EEE) est une espèce introduite délibérément ou accidentellement par l'homme hors de son aire d'origine et dont l'introduction, l'installation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences environnementales et/ou économiques et/ou sanitaire négatives.

Les espèces exotiques envahissantes sont aujourd'hui reconnues comme une des causes majeures de l'érosion actuelle de la biodiversité mondiale et à l'origine d'impacts économiques et sanitaires graves. Elles se rencontrent dans tous les groupes taxinomiques incluant les virus, les champignons, les algues, les fougères, les plantes vasculaires, les invertébrés, les poissons, les amphibiens, les reptiles, les oiseaux et les mammifères.

Tous les écosystèmes sont menacés. Mais les écosystèmes insulaires et les espèces qu'ils abritent sont parmi les plus sensibles. Les collectivités françaises d'outre-mer, principalement insulaires et hébergeant une biodiversité exceptionnelle avec des taux d'endémisme parmi les plus forts au monde, n'échappent pas à cette réalité. Localisées dans 4 des 34 points chauds mondiaux de la biodiversité, elles sont parmi les régions du monde les plus concernées par la crise de la biodiversité. Dans un contexte mondial marqué par la multiplication des déplacements et des échanges commerciaux, de nombreuses espèces animales et végétales, terrestres ou marines, ont été introduites en outre-mer. Certaines se sont révélées agressives et envahissantes, causant des dégâts écologiques importants, pouvant s'accompagner de conséquences pour les activités économiques ou la santé humaine. Ces impacts négatifs sont d'autant plus forts que les milieux naturels subissent déjà d'autres pressions comme la destruction des habitats, la pollution. Le réchauffement climatique prévisible est pressenti comme un facteur aggravant.

Au même titre que les autres collectivités françaises d'outre-mer, les Antilles françaises sont concernées par cette problématique. Depuis les premières migrations humaines et avec la multiplication des échanges commerciaux, de nombreuses espèces ont été introduites et certaines se sont naturalisées et sont devenues agressives et envahissantes entraînant la régression d'espèces indigènes par la compétition ou la prédation qu'elles exercent ou en altérant les processus écologiques.

Face à la menace des espèces exotiques envahissantes, le partage des connaissances, l'élaboration et la mise en œuvre de mesures coordonnées entre tous les acteurs des domaines concernés et le renforcement de la coopération constituent des réponses essentielles pour faire face à ce défi croissant. Le problème est global et une stratégie mondiale² et une stratégie européenne³ ont été publiées afin d'aider les gouvernements et tous les secteurs concernés à s'organiser. Sur le plan national la lutte contre les espèces exotiques envahissantes a été identifiée comme une priorité de la Stratégie nationale pour la biodiversité et des différents plans d'actions locaux outre-mer, dont ceux de la Guadeloupe et de la Martinique. Le Grenelle de l'environnement a réaffirmé cet enjeu avec l'engagement de mettre en place en outre-mer un dispositif de prévention, de gestion et de lutte contre les espèces exotiques envahissantes. En réponse à cet engagement, le Ministère chargé de l'écologie a transmis aux Dires des départements d'outre-mer, et de ce fait de Guadeloupe et de Martinique, des éléments de cadrage pour la définition d'une stratégie locale de lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

C'est dans ce contexte que s'est tenu du 23 au 26 novembre 2009 le premier atelier de travail sur les espèces exotiques envahissantes dans les Antilles françaises. Il a été organisé par le Comité français de l'UICN en collaboration avec le Ministère chargé de l'écologie, les Directions régionales de l'environnement de Guadeloupe et de Martinique et le Centre d'activité régional du protocole Spaw, et avec le soutien de l'ONF, du CIRAD et du Parc national de Guadeloupe.

Ce rapport présente les principales conclusions de l'atelier.

¹ UICN, 2000. Guidelines for the prevention of biodiversity loss due to biological invasion

² McNelly et al., 2001. A global strategy on invasive alien species. UICN and GISP

³ Genovesi et Shine, 2004 European Strategy on Invasive Alien Species.

Profil de la Guadeloupe et de la Martinique

Statut français

Département et région d'outre-mer.

Géographie

Guadeloupe : 2 îles principales et plus d'une vingtaine d'îles et d'îlots

Martinique : 1 île principale et près de 50 îles et îlots

Surface des terres émergées : Guadeloupe : 1705 km² ; Martinique : 1397 km²

Population

Première installation : env.2000 ans avt. JC

Guadeloupe : 420 000 habitants (2006)

Martinique : 397 820 habitants (2006)

Biodiversité et endémisme

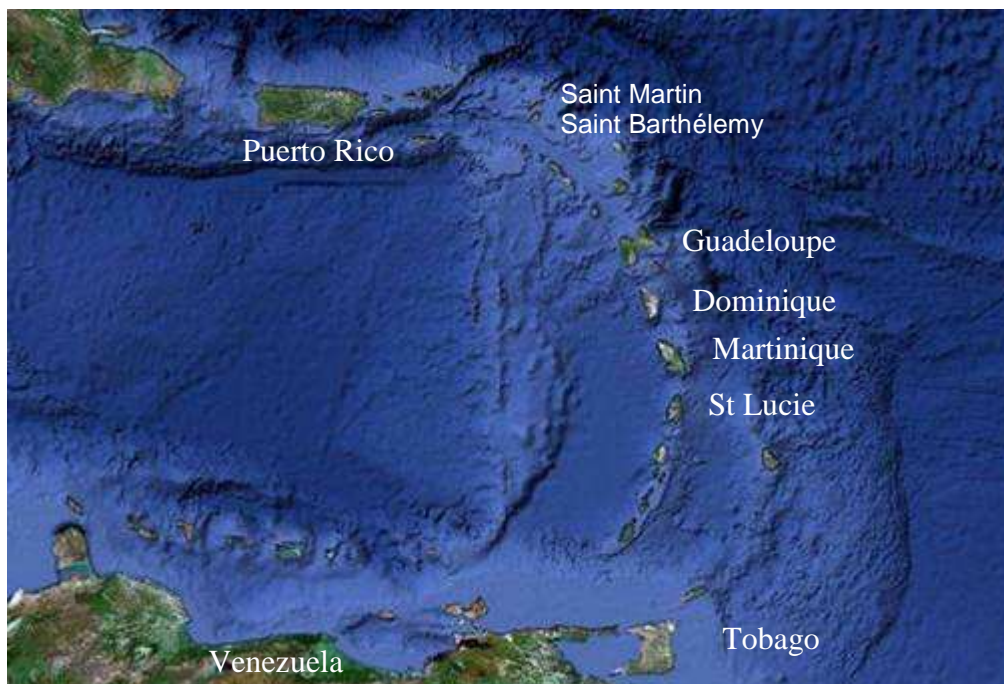
Les Antilles françaises appartiennent au point chaud de la biodiversité mondiale « Caraïbes ». Elles hébergent :

- 2960 espèces de phanérogames (12% des endémiques des Petites Antilles)
- 323 espèces de ptéridophytes (14% des endémiques des Petites Antilles)
- 85% des espèces végétales endémiques des Petite Antilles

Au niveau de la faune vertébrée terrestre, 85 espèces sont indigènes de la Martinique et 108 de la Guadeloupe avec quelques espèces endémiques strictes comme le pic de Guadeloupe ou le carouge en Martinique.

Economie

Principaux secteurs : agriculture, agro-industrie, tourisme



Vue satellite des Petites Antilles entre l'Amérique du Sud et la République dominicaine. © Google Earth mapping service/Europa Technologies

1- Objectifs de l'atelier

L'atelier s'inscrit dans le cadre de l'initiative sur les espèces exotiques envahissantes dans les collectivités françaises conduite par le Comité français de l'UICN depuis 2005 (pour plus d'informations : <http://www.especes-envahissantes-outremer.fr>).

Les objectifs de l'atelier étaient les suivants :

1. favoriser l'échange d'expériences à l'échelle régionale et à l'échelle de l'outre-mer ;
2. soutenir le renforcement des capacités des acteurs ;
3. promouvoir la coopération avec les autres collectivités françaises d'outre-mer et au sein de la région des Caraïbes ;
4. appuyer l'identification de priorités d'action locales et soutenir leur mise en œuvre.

Destiné à répondre aux besoins identifiés localement en matière de lutte et de gestion des invasions biologiques, cet atelier, largement ouvert, a été conçu dans le but d'apporter un appui méthodologique et technique pour la mise en place de la stratégie en cours d'élaboration contre les espèces exotiques envahissantes dans les Antilles françaises.

2- Participation

Près de 70 participants issus de 49 organismes ont participé à l'atelier. La majorité d'entre eux était originaire de Guadeloupe et de Martinique mais toutes les autres collectivités françaises d'outre-mer étaient représentées notamment par les coordinateurs locaux de l'initiative de l'UICN France sur les espèces exotiques envahissantes en outre-mer. Pour donner une dimension régionale à l'atelier et pour inscrire la future stratégie Antilles françaises contre les EEE dans le contexte régional caribéen, des experts des pays voisins ont été invités (Cuba, St Eustache, Dominique, Sainte Lucie, Trinidad et Tobago). Afin de favoriser une approche intégrant tous les aspects du problème des espèces exotiques envahissantes, différents acteurs (associations, établissements publics, représentants socio-professionnels, services de l'Etat et des collectivités....) de tous les secteurs concernés (agriculture, environnement, recherche...) ont été rassemblés. Le tableau 1 synthétise le nombre de participants suivant leur provenance. La liste complète des participants est consultable en annexe 2.

Les émissions de carbone générées par les trajets en avion des participants, soit environ 83,7 tonnes de CO₂, ont été compensées par le soutien à la mise en œuvre d'activités conduites par l'ONG l'Homme et l'Environnement à Madagascar. Certaines de ces activités concernent les espèces exotiques envahissantes (lutte, mise en place de pépinières d'espèces indigènes, etc.). Le montant total de la compensation est de 1593 euros.



Tableau 1 : Provenances et nombre de participants

Provenances des participants	Nombre
Guadeloupe	29
Martinique	13
St Martin	2
St Barthélemy	2
Région caraïbe	5
Experts invités de métropole	4
Outre-mer	10
Membres du comité de pilotage	2
Comité français de l'UICN	2

3- Méthodologie et organisation de l'atelier

La méthodologie avait pour objectif de faciliter les échanges d'informations, la confrontation d'expérience et la participation active.

L'atelier s'est articulé autour de différentes sessions. La session d'ouverture était composée d'une série d'exposés régionaux sur les espèces exotiques envahissantes.

Quatre sessions thématiques ont été organisées :

- Comment prévenir les introductions ?
- Comment prévenir la diffusion de nouvelles espèces ?
- Comment gérer les espèces déjà installées ?
- Gouvernance, animation et coopération régionale.

Pour chacune de ces sessions, il s'est agi de dresser le bilan de la situation actuelle, d'identifier les besoins et les priorités d'action, et de définir les points clés à intégrer dans la future stratégie. Deux groupes de travail ont été constitués en vue de répondre aux questions posées. Au préalable de ces travaux en groupes, des présentations d'actions locales et régionales ont été faites⁴. A la fin de chaque session, chaque groupe a exposé une synthèse de leurs réflexions à l'ensemble des participants.

En complément, une table ronde sur les espèces exotiques envahissantes marines a également été organisée.

Une session de travail a été spécialement consacrée à la présentation du projet PI@ntnet et de l'étude de cas concernant les plantes exotiques envahissantes en outre-mer « PI@ntInvasive_Fot ».

Pour conclure l'atelier, une dernière session a consisté à une restitution générale des conclusions des différentes sessions thématiques, à la présentation d'une proposition de canevas pour une stratégie pour les Antilles françaises contre les espèces exotiques envahissantes, et à l'évocation de l'après atelier.

4- Communications et sensibilisation

Une conférence de presse a été organisée la matinée du 25 novembre à la maison de la forêt, au sein du Parc national de Guadeloupe. Elle a associé la Diren Guadeloupe, le CAR SPAW, le Parc national de Guadeloupe et le Comité français de l'UICN. Le dossier de presse préparé et diffusé à cette occasion est consultable en annexe 3.

Les échos dans la presse

Presse écrite

- Ces espèces qui nous envahissent et nous perturbent. France-Antilles Martinique, le 27 11 2009
- Plantes et animaux introduits : Notre biodiversité en danger. France-Antilles Guadeloupe, le 27 11 2009

Internet

- Mieux connaître les espèces exotiques envahissantes. Terredavenir.org, le 23 11 2009
- Conserver le patrimoine naturel. Maximini.com, le 25 11 2009
- Les espèces exotiques envahissantes passées à la loupe. Terredavenir.org, le 26 11 2009

Une page internet dédiée à l'atelier avec de nombreuses ressources téléchargeables est accessible à partir du site Internet : www.especes-envahissantes-outremer.fr

⁴ Les présentations sont disponibles en téléchargement sur le site internet www.especes-envahissantes-outremer.fr

5- Synthèse des sous-ateliers

La totalité des contributions des participants est consultable en annexe 4 « contributions des participants à l'atelier ». Les paragraphes suivant reprennent sous forme synthétique les principales limites identifiées et les propositions d'actions.

Comment prévenir les introductions ?

Plusieurs sous thèmes ont été identifiés : le contrôle aux frontières, la réglementation, la biosécurité, l'analyse du risque, la sensibilisation.

La méthode la plus efficace et la moins onéreuse pour prévenir l'installation d'espèces exotiques envahissantes est de prévenir leurs introductions sur le territoire. Pour réduire le risque d'introduction sur le territoire d'espèces exotiques envahissantes, il est nécessaire de renforcer la réglementation existante. Il est également essentiel de bâtir une biosécurité basée sur l'inspection et l'interception d'espèces potentiellement envahissantes avant le franchissement de la frontière, que l'introduction soit autorisée, illégale ou non intentionnelle. Pour la mise en œuvre de cette démarche, la définition de protocoles d'analyse de risque intégrant des considérations écologiques, sociales, économiques et sanitaires est une étape indispensable. Enfin, il est important de favoriser le transfert d'informations vers le grand public, de le sensibiliser et de promouvoir la mise en œuvre de normes et de bonnes pratiques en partenariat avec les structures privées concernées (animaleries, horticultures...).

A- Principales limites identifiées

Contrôle aux frontières

- Plusieurs voies d'introduction ne sont pas identifiées ni hiérarchisées et souffrent d'absence de contrôle: la voie passager (avions et bateaux), les voies maritimes régionales de plaisance, les transports militaires, la poste...
- Absence de moyens humains et techniques réels.
- Absence de formation à l'identification des espèces.
- Du fait de son contexte archipélagique, la Guadeloupe a des contraintes supplémentaires qui se traduisent localement par l'absence de contrôle des liaisons maritimes inter-îles et des navires de plaisance.

Réglementation

- Les outils réglementaires actuels manquent d'efficacité et ne concernent que les enjeux agricoles et non environnementaux.
- Le système de contrôle actuel repose sur des analyses du risque phytosanitaire qui se limitent aux espèces agricoles et à la protection des cultures.
- Seules les espèces listées en annexe de la réglementation sont interdites d'importation. Ainsi, toutes les espèces qui ne sont pas listées peuvent être introduites. De plus, les listes sont souvent anciennes et non mises à jours régulièrement.
- Il n'existe pas de structure locale capable de réaliser des analyses du risque.
- Il n'existe pas de base légale pour l'interdiction d'importation de certains animaux domestiques (par exemple le furet).

Sensibilisation

- La sensibilisation et la coopération avec les filières professionnelles à l'origine des introductions (pépiniéristes, animaleries, agriculture, forêts...) sont très limitées.
- Le grand public est très peu sensibilisé à la problématique des invasions.

B- Synthèse des propositions d'actions

- 1) Réaliser une analyse sur l'enjeu des introductions (sociale, économique, identification des filières...).

- 2) Améliorer et adapter la réglementation :
 - a) développer de nouveaux textes réglementaires basés sur le principe d'interdiction d'introduction générale et s'appuyant sur les spécificités des milieux insulaires isolés ;
 - b) proposer un texte national donnant compétence aux préfets pour adapter localement la réglementation nationale en fonction du contexte local.
- 3) Renforcer les contrôles aux frontières :
 - a) renforcer les moyens humains (SPV, DSV, Douanes) ;
 - b) développer des outils et des moyens de contrôle et de surveillance, renforcer les compétences notamment en matière d'identification (expertise taxinomique) ;
 - c) harmoniser la réglementation entre ce qui concerne le fret et le particulier ;
 - d) harmoniser les dispositifs de contrôle au niveau régional ;
 - e) harmoniser les listes d'espèces soumises à réglementation entre le ministère de l'écologie et le ministère de l'agriculture ;
 - f) concourir à une meilleure coordination entre les différents services d'état (DSV, DSV, Diren, ONCFS).
- 4) Elaborer des listes d'espèces hiérarchisées en lien avec les actions à mettre en œuvre (espèces indigènes de substitution, espèces exotiques non envahissantes, espèces envahissantes).
- 5) Assurer un suivi des invasions avec par exemple la mise en place d'un observatoire.
- 6) Renforcer la sensibilisation, l'information et la formation des réseaux d'acteurs professionnels, des enseignants, des élus, des citoyens :
 - a) développer un réseau privilégié destiné à l'information de la population ;
 - b) utiliser plus régulièrement les médias (journaux, TV, Web...) ;
 - c) associer les professionnels dans la démarche globale de prévention des invasions ;
 - d) éditer des codes de bonnes pratiques avec des préconisations pour l'utilisation d'espèces indigènes en remplacement d'espèces exotiques potentiellement envahissantes ;
 - e) développer le principe de jardins refuges.
- 7) Développer un système d'information et de partage de l'information au niveau régional, voire plus global au niveau de l'outre-mer.

Sur l'élaboration des listes

Des protocoles ou un système d'expertise basés sur la science doivent être élaborés pour identifier les espèces à inscrire sur ces listes, lesquelles doivent être partagées, concertées et évolutives.

Comment prévenir la diffusion de nouvelles espèces ?

Plusieurs sous thèmes ont été identifiés : surveillance, détection précoce et intervention rapide, gestion des données, communication

Il est primordial de pouvoir détecter rapidement les espèces exotiques potentiellement envahissantes avant qu'elles ne se répandent. Il est nécessaire de réaliser une surveillance des zones à risque (points d'entrée, zones protégées...) et de pouvoir identifier les futures invasions. Les capacités de détection doivent donc être couplées à une expertise taxinomique. Une fois détectée, il est important de poursuivre par une intervention rapide afin de permettre une gestion précoce des espèces exotiques potentiellement envahissantes à moindre coût financier et de réduire leurs impacts négatifs. Il faut pour cela mettre en place une structure de coordination et d'animation susceptible de mieux structurer les actions et de mutualiser la connaissance et la veille. La prévention de la diffusion des espèces exotiques envahissantes passe également par une meilleure sensibilisation de tous les public (agriculteurs, associations, services phytosanitaires et zoosanitaires, élus, étudiants, associations professionnelles, citoyens...) et par la promotion de bonnes pratiques (par exemple l'utilisation d'espèces indigènes pour la restauration ou la réhabilitation écologique, pour l'ornement...).

A- Principales limites identifiées

Connaissances

- Manque de connaissances de fond sur l'origine des espèces, leur écologie et biologie, leur distribution, leur degré de nuisibilité...
- Absence d'évaluation de la valeur écologique et économique des écosystèmes.

- Manque de connaissance sur les espèces exotiques marines.

Coordination

- Manque d'outils de travail commun.
- Réseau collaboratif peu structuré.
- Manque de mutualisation de l'information et des efforts inter-institutions et inter îles.
- Absence de réseaux d'alerte (sauf pour les ravageurs des cultures).
- Manque de volonté politique locale sur ces enjeux.
- Manque de communications inter-îles.

Information et sensibilisation

- Manque d'investissements pour l'information et la formation des personnels des parcs et réserves.

Moyens financiers globalement insuffisants

B- Synthèse des propositions d'actions

- 1) Conduire une analyse de la situation et des enjeux :
 - a) élaborer une liste exhaustive et hiérarchisée des espèces exotiques ;
 - b) concernant la réhabilitation d'habitats dégradés, l'utilisation d'espèces exotiques non envahissantes peut être envisagée uniquement dans les milieux anthropisés. Néanmoins, cela nécessite des études préalables et une évaluation des avantages et des inconvénients de l'utilisation de ces espèces.
- 2) Mettre en place une structure de coordination et d'animation pour mieux structurer les actions et mutualiser la connaissance et la veille :
 - a) développer des outils de gestion et synthèse des observations ;
 - b) rendre accessible la littérature grise existante ;
 - c) s'appuyer sur les réseaux écoveille en place ;
 - d) éditer des guides de bonnes pratiques ;
 - e) impliquer plus fortement le niveau communal et les communautés d'acteurs en identifiant des points focaux ;
 - f) développer des outils d'aide à l'identification d'espèces et former des agents de terrain à l'identification.
- 3) Harmoniser et améliorer le système de biosécurité (*voir sous atelier 1*).
- 4) Créer ou intégrer un réseau de veille régional « Caraïbes ».
- 5) Communiquer sur les EEE :
 - a) communiquer en priorité auprès des décideurs politiques et des services de l'Etat, du secteur privé et des citoyens ;
 - b) communiquer sur l'impact des EEE sur les services rendus par les écosystèmes ou sur la qualité et le fonctionnement des écosystèmes.
- 6) Renforcer la réglementation locale :
 - a) interdire les transferts de matériel (sol, engins de chantier...) des régions contaminées vers les régions non contaminées ;
 - b) surveiller et limiter le transfert de matériels contaminés par la fourmi manioc ;
 - c) gérer les eaux de ballast.

Impliquer les « communautés »
 Les « communautés » seront plus réceptives si elles peuvent être plus impliquées et si elles peuvent retirer des bénéfices de la lutte. Il faut donc les impliquer et trouver des mécanismes d'incitation.

Comment gérer les espèces déjà installées ?

Sous thèmes identifiés : critères d'établissement des priorités, réglementation, contrôle, éradication, suivi et évaluation, connaissance

Les espèces exotiques envahissantes déjà installées doivent être gérées pour limiter leurs impacts écologiques, économiques ou sanitaires. Pour cela, il convient de définir un cadre de gestion de ces espèces et notamment d'établir des priorités d'actions. Les priorités d'action peuvent être définies au niveau des espèces ou des habitats et plusieurs facteurs peuvent être pris en

considération (les chances de succès, le coût économique, l'assurance d'un financement pour la durée de l'opération...) Des suivis rigoureux sur le long terme doivent être mis en place pour estimer l'impact des opérations de contrôle, ou d'éradication. Il est urgent de résoudre les obstacles juridiques et les conflits d'intérêts qui peuvent s'opposer au contrôle de certaines espèces (statut des animaux domestiques et familiers, statut inapproprié comme par exemple la protection d'une espèce exotique...) Enfin, sur le plan de la connaissance, il est essentiel de mieux connaître la biologie, l'écologie et la distribution des espèces exotiques envahissantes afin de mieux gérer leurs populations.

A- Principales limites identifiées

Coordination

- Besoins d'échanges d'information et d'harmonisation entre les îles.
- Pas de réseau local d'échange d'information.

Connaissances

- Manque de connaissance sur la biologie, l'écologie, la distribution sur de nombreuses espèces exotiques envahissantes (par exemple sur l'iguane vert, le raton laveur, la fourmi manioc...).
- Manque de compétence en botanique pour certains organismes gestionnaires
- Déséquilibre des connaissances entre la faune et la flore exotiques envahissantes.
- Pas d'analyse du rôle des espèces exotiques par rapport aux risques sanitaires.

Méthodes et pratiques

- Absence de méthode de priorisation des espèces et des actions.
- Pas d'analyse de la nécessité et la faisabilité de la lutte.
- Absence de suivi sur le long terme.
- Pas de modèles d'analyse des coûts/bénéfices.
- Pas de connaissance sur la valeur sociologique de certaines espèces (par exemple le raton laveur).

Réglementation

- Des lacunes juridiques et des statuts réglementaires inappropriés (par exemple plusieurs espèces exotiques sont protégées comme le raton laveur et l'iguane vert en Guadeloupe).
- Difficulté d'agir en l'absence de maîtrise foncière.

Sensibilisation

- Manque de volonté publique d'action contre les EEE.
- Les conflits d'intérêts sont peu abordés.
- Peu de communications sur les programmes de lutte alors que cela est essentiel pour éviter des risques de blocage notamment auprès des associations.

B- Synthèse des propositions d'action

- 1) Elaborer une stratégie générale de lutte :
 - a) mettre en place un système de coordination entre les acteurs ;
 - b) mettre en place un protocole d'observation, de signalement et de gestion de données ;
 - c) mettre en place un système de gestion, de partage, de transfert de données entre les acteurs ;
 - d) définir un plan global d'intervention avec les responsabilités des différents acteurs.
 - e) définir les critères de priorisation des actions de lutte, sites... ;
 - f) mettre en place des sites et des actions pilotes ;
 - g) élaborer des protocoles et indicateurs de suivi des opérations ;
 - h) programmer des programmes de lutte sur le long terme ;
 - i) rechercher et mettre en œuvre des partenariats public/privé pour le financement des opérations de lutte et de leur suivi.
- 2) Communiquer sur les programmes de lutte vers tous les publics et notamment auprès des associations de défense des animaux.
- 3) Développer des programmes de recherche sur la biologie, l'écologie, la dynamique de population, les impacts, les perceptions sociales...

- 4) Réaliser une étude sur les coûts, les réussites et les échecs des opérations de lutte à l'échelle des Antilles françaises et de la Caraïbe.



Le cas du raton laveur en Guadeloupe

L'origine exotique de cette espèce est aujourd'hui certaine. L'espèce possède un capital sympathie très fort auprès du public mais représente une menace potentielle pour la faune indigène du fait de son origine et de son régime alimentaire omnivore. Les actions proposées sont :

- a) améliorer les connaissances
- b) sensibiliser le public
- c) modifier la réglementation (en Guadeloupe)
- d) gérer les populations si nécessaire

Gouvernance, animation et coopération régionale

Pour appuyer la mise en œuvre d'une stratégie et de ses plans d'action il est indispensable de définir une coordination locale structurée. La coopération régionale est quant à elle essentielle à la prévention des invasions, à la détection d'espèces communes, à la gestion sur le long terme. Plusieurs actions sont engagées et doivent être renforcées et coordonnées.

A- Principales limites identifiées

Sensibilisation

- Difficulté à sensibiliser les élus sur les problématiques environnementales malgré des directives et des circulaires nationales.

Coordination et animation locale

- Absence de système d'information et de partage de connaissance sur les EEE au niveau local.
- Absence de cadre stratégique opérationnel pour une lutte coordonnée.
- De nombreux partenaires et acteurs existent mais ils sont très dispersés et non coordonnés.
- La réactivité de l'administration nationale et locale sur ce sujet est limitée

Coopération régionale

- Faible prise en compte des îles françaises dans les programmes régionaux.
- La barrière de la langue et des barrières administratives limitent parfois la coopération régionale.
- Absence de représentation française à l'Association des Etats de la Caraïbe qui a notamment des prérogatives en matière d'environnement.

B- Synthèse des actions proposées

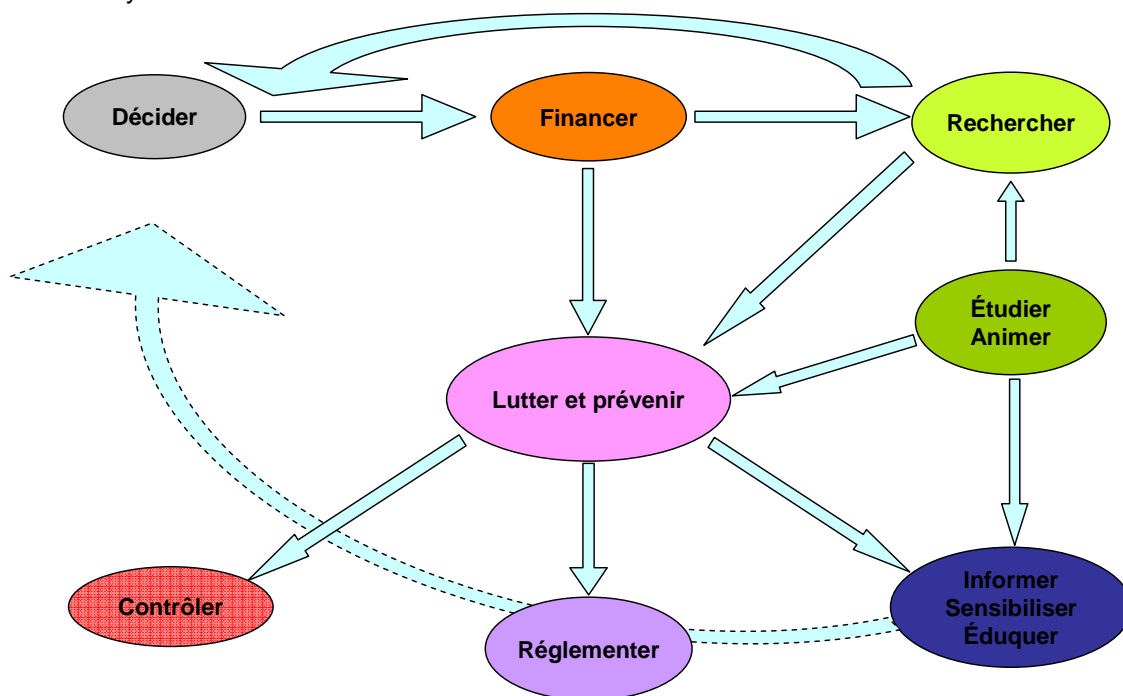
- 1) Coordonner et animer la réflexion et les actions localement :
 - a) mettre en place un audit pour analyser la situation dans les deux départements ;
 - b) définir une coordination locale efficace et structurée avant de développer la coopération régionale ;
 - c) définir des priorités locales en relation avec les priorités régionales ;
 - d) associer tous les acteurs dans une démarche commune organisée ;
 - e) prendre en compte les différentes échelles de perception et de décision depuis les territoires (Guadeloupe, Martinique, St Martin, St Barthélemy) jusqu'à l'échelle de la Caraïbe.
- 2) Renforcer la coopération régionale :
 - a) engager un début de collaboration régionale au travers des structures de recherche locales avec le Cabi et l'Université de West Indies ;

- b) étendre la coopération régionale qui existe au niveau agricole à l'ensemble de la problématique EEE ;
- c) mettre en place avec le soutien du CAR SPAW un réseau régional sur les EEE en relation avec l'UICN et le Cabi ;
- d) obtenir une plus grande souplesse administrative pour engager des collaborations régionales dans le domaine de l'environnement ;
- e) décider d'actions communes pour mutualiser les moyens et les efforts (par exemple sur des espèces communes à plusieurs îles : iguane vert, poisson lion, acacia Saint Domingue... ;
- f) réaliser des produits communs régionaux de diffusion de l'information par exemple sur les plantes envahissantes ou sur le poisson lion permettant d'engager la coopération régionale ;
- g) prendre en compte la dimension commerciale.

Les acteurs de la future stratégie

Les organismes et structures listés ci-dessous ont participé à l'atelier ou ont été cités lors des échanges. Chacun d'entre eux, avec les citoyens, ont un rôle à jouer dans la gouvernance et la mise en œuvre d'une stratégie contre les espèces exotiques envahissantes dans les Antilles françaises. Cette liste n'est pas exhaustive et devra être complétée.

- Etat et collectivités : Préfecture, Diren, SPV, DSV, Douanes, ONCFS, Conseil régional, conseil général, Communes, CCEE, Office de l'eau, Comités de bassins, Chambre d'agriculture, Commissions des sites
- Gestionnaires de milieu : Parc national de Guadeloupe, Parc naturel régional de Martinique ; Conservatoire du littoral, ONF, réserves naturelles,
- Associations : ASFA, Conservatoires botaniques, AEVA, Gaïac, AOMA, Carouge, Fédération des chasseurs, SPA, ECCEA
- Structures para-agricoles
- Recherche : UAG, CIRAD, INRA, IFREMER...
- Coopération : Car-Spaw, Cabi, UICN, CFCS...
- Professionnels : pépiniéristes, paysagistes, animaleries...
- Citoyens



Les principaux pôles et leurs liens pour une stratégie contre les espèces exotiques envahissantes

6- Table ronde sur les espèces exotiques envahissantes marines

Les espèces exotiques envahissantes marines sont considérées par l'organisation maritime internationale comme la quatrième menace pour la biodiversité marine après la pollution d'origine terrestre, la destruction des habitats et les prélèvements excessifs.

Cette table ronde animée par le CAR SPAW a permis de dresser un rapide panorama de la situation et des enjeux dans la Caraïbe. Il a notamment été question du poisson lion qui depuis son relâcher au large de la Floride ne cesse de s'étendre (voir les figures ci-dessous) et menace la biodiversité marine et notamment celle des récifs.

Cette espèce pourrait servir de levier efficace pour développer la coopération régionale sur ce sujet.



Evolution de la distribution du poisson lion entre 1992 et 2009

7- Présentation du programme PI@ntnet et de son application à l'outre français

PI@ntnet est une initiative coordonnée par 3 équipes (l'UMAR AMAP, l'équipe IMEDIA de l'INRIA et Tela Botanica) dont l'objectif principal est la création d'une plateforme informatique destinée à faciliter l'acquisition, l'analyse et l'exploitation collaborative de données sur le monde végétal par trois grandes catégories d'acteurs : scientifiques, gestionnaires et citoyens. Le projet s'appuie sur plusieurs outils déjà existants qui devront évoluer et interagir. Les principaux sont PI@ntNote, destiné à la gestion d'informations collectées; l'IDAO, qui permet la réalisation des portraits-robots graphiques pour l'identification assistée de plantes ; IKONA qui permet l'indexation, l'annotation automatique et la recherche interactive d'images par le contenu visuel et eFlore qui organise des données multimédia autour d'index taxinomiques.

L'initiative PI@ntnet est constituée de plusieurs sous projets, dont un, PlantInvasive-Fot, a pour objectif de créer une plate forme informatique d'aide à l'identification et à l'acquisition, la gestion et l'analyse de données sur les plantes exotiques envahissantes dans les collectivités françaises d'outre-mer.

Ces différents outils (PI@ntnote, IDAO, IKONA) ainsi que la base d'information de plantInvasive-Fot (300 noms d'espèces, 2300 synonymes, 1000 images...) ont été présentés aux différents partenaires de terrain lesquels ont pu identifier des besoins pour la mise en œuvre opérationnelle de PlantInvasive-Fot.

Plus d'informations sur <http://www.plantnet-project.org>

Conclusions

C'était la première fois que des acteurs des Antilles françaises, de tout l'outre-mer français et de plusieurs pays voisins se réunissaient pour échanger sur les espèces exotiques envahissantes, ce qui constitue par conséquent une étape importante vers la coopération entre les collectivités d'outre-mer, entre les Antilles françaises et avec les pays de la Caraïbe. La co-organisation de cet atelier avec les Diren Guadeloupe et Martinique et le CAR SPAW, traduit bien d'une part la volonté commune des deux Diren de travailler ensemble sur cette problématique et d'autre part d'inscrire cette démarche dans le contexte régional caribéen.

Les propositions d'actions faites résument les grandes lignes de la future stratégie Antilles française et des questions générales qu'il faudra traiter de manière plus approfondie. Les prochaines étapes coordonnées par les Diren Guadeloupe et Martinique consisteront à établir un état des lieux précis de la situation dans les départements de la Guadeloupe et de la Martinique et à élaborer des propositions d'actions pour la mise en œuvre coordonnée d'une stratégie Antilles françaises contre les espèces exotiques envahissantes.

Planche photos



© Jean-Yves Meyer, Franck Urtizberea, Yohann Soubeyran

ANNEXES

Annexe 1 : programme de l'atelier

Annexe 2 : liste des participants

Annexe 3 : Dossier de presse

Annexe 4 : Contributions des participants

Annexe 1 : programme de l'atelier

Lundi 23 novembre

Ouverture de l'atelier

- 8H30 Allocution d'ouverture
Dominique Deviers
Directeur régional de l'environnement de Guadeloupe
- 8H45 Présentation des objectifs, déroulement et résultats attendus de l'atelier
Florian Kirchner, UICN France
- 9H00 Espèces exotiques envahissantes en outre-mer : définitions, état des lieux et recommandations
Yohann Soubeyran, UICN France

Présentations régionales

- 9H20 L'enjeu des espèces exotiques envahissantes en Guadeloupe et en Martinique
Jérôme Blanchet, Diren Guadeloupe, et Vincent Arenales del Campo, Diren Martinique
- 9H40 Les espèces exotiques envahissantes à Saint Martin
Pauline Malterre, Réserve naturelle de St Martin
- 9H55 Les mammifères terrestres des Antilles françaises : extinctions et introductions
Olivier Lorvelec, INRA Rennes
- 10H10 Pause
- 10H30 Les forêts de la Dominique sous la menace des espèces exotiques envahissantes
Bradley Guye, Environmental Coordinating Unit
- 10H45 Les espèces exotiques envahissantes dans les Antilles Néerlandaises
Nicole Esteban, Bureau des parcs de St Eustache
- 11H00 Les espèces exotiques envahissantes de Sainte-Lucie : le cas de l'iguane vert
Michael Bobb, Ministry. of Agri. Forestry & Fisheries

Stratégies de gestion des espèces exotiques envahissantes

- 11H 15 Présentation des Stratégies mondiale et européenne contre les espèces exotiques envahissantes
Serge Muller, Université de Metz
- 11H30 Eléments de cadrage pour une stratégie « outre-mer » contre les espèces exotiques envahissantes
Hélène Ménigaux, Ministère chargé de l'écologie
- 11h45 Les points clés d'une stratégie contre les espèces exotiques envahissantes
Yohann Soubeyran, UICN France

12H-13H30 *Déjeuner*

Sous-atelier 1 - Comment prévenir les introductions ?

Thèmes : contrôle aux frontières, réglementation, biosécurité, analyse du risque, sensibilisation

- 13H30 Présentations
- Comment estimer les risques des introductions involontaires ?
Marc Lebouvier, CNRS
 - L'analyse de risque phytosanitaire : le cas des plantes envahissantes dans les départements d'outre-mer
Thomas Le Bourgeois, CIRAD
 - Rôle des Services de la Protection des Végétaux dans la gestion des espèces exotiques envahissantes
Ketty Lombion, SPV Guadeloupe

	<ul style="list-style-type: none"> • Principes généraux <i>Yohann Soubeyran, UICN France</i>
14H15	Travail en groupes
15H45	Pause
16H00	Présentation des résultats de chaque groupe de travail
16H30-17H	Discussion et synthèse
17H20-18H30	<i>Groupe de travail restreint : consolidation des résultats de la journée</i>

Mardi 24 novembre

Sous-atelier 2 - Comment prévenir la diffusion de nouvelles espèces ?

Thèmes : surveillance, détection précoce et intervention rapide, gestion des données, communication

8H30	<u>Présentations</u> <ul style="list-style-type: none"> • Campagne de communication sur les espèces exotiques envahissantes en Nouvelle-Calédonie <i>Anne-Claire Goarant, Province Sud de Nouvelle-Calédonie</i> • Procédure de détection précoce et réaction rapide à La Réunion <i>Claude Rupé, ONF</i> • Principes généraux <i>Yohann Soubeyran, UICN France</i>
9H15	Travail en groupes
10H45	Pause
11H00	Présentation des résultats de chaque groupe de travail
11H30	Discussion et synthèse
12H-13H30	<i>Déjeuner</i>

Sous-atelier 3 - Comment gérer les espèces déjà installées ?

Thèmes : critères d'établissement des priorités, réglementation, contrôle, éradication, suivi et évaluation, connaissance

13H30	<u>Présentations</u> <ul style="list-style-type: none"> • Inventaire, hiérarchisation et distribution des plantes exotiques envahissantes en Nouvelle-Calédonie <i>Anne-Claire Goarant, Province Sud de Nouvelle-Calédonie</i> • Réflexions sur le statut des espèces exotiques: les exemples de la mangouste, des rats, du raton laveur et de l'écureuil <i>Olivier Lorvelec, INRA Rennes</i> • La "lutte biologique classique": l'expérience de la Polynésie française. <i>Jean-Yves Meyer, Délégation à la Recherche de Polynésie française</i> • La gestion des espèces exotiques envahissantes à Cuba <i>Alina del Carmen de la Torre Rodriguez, CIGEA</i>
14H15	Travail en groupes
15H45	Pause
16H00	Présentation des résultats de chaque groupe de travail
16H30-17H00	Discussion et synthèse
17H20-18H30	<i>Consolidation des résultats de la journée (groupe de travail restreint)</i>

Mercredi 25 novembre

7H00	<u>Sortie terrain au Parc national de Guadeloupe</u>
14H	Retour à l'hôtel

14H	<p><u>Présentation générale du projet "plantnet" et de son application à l'outre-mer français</u> <i>Thomas Le Bourgeois, CIRAD</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Plantnet : un réseau collaboratif et une plateforme informatique dédiée à la compilation et au partage d'outils et de connaissances en botanique - PlantInvFom : Identification et information partagée sur les plantes exotiques envahissantes des collectivités françaises d'outre-mer
15H30	Pause
15H50-17H30	<p><u>Mise en œuvre du projet PlantInvFom</u> <i>Thomas Le Bourgeois, CIRAD</i></p> <p>Discussion sur le développement des outils PlantInvFom en réponse aux besoins dans l'outre-mer</p>
<i>Deux sessions en parallèle</i>	<p><u>Table ronde : Espèces exotiques envahissantes marines</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les espèces exotiques envahissantes marines : une menace croissante <i>Hélène Souan, CARSPAW</i> • Présentation du plan d'action contre le poisson lion, un poisson envahissant <i>Nicole Esteban, Bureau des parcs de St Eustache</i> <p>Discussion sur les enjeux régionaux de la gestion des espèces exotiques envahissantes marines : quels besoins ? quelles actions ?</p>

Jeudi 26 novembre

	<p><u>Sous-atelier 4 - Gouvernance, animation et coopération régionale</u> <i>Thèmes : coordination locale, coopération régionale</i></p>
8H30	<p><u>Présentations</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre d'une stratégie contre les espèces envahissantes à La Réunion et projet d'animation d'une cellule de veille <i>Christophe Lavergne, Conservatoire Botanique Réunion</i> • Comment limiter les impacts des espèces exotiques envahissantes dans les Caraïbes ? <i>Naitram Ramnanan, CABI Caraïbes</i> • Principes généraux <i>Yohann Soubeyran, UICN France</i>
9H15	Travail en groupes
10H45	Pause
11H00	Présentation des résultats de chaque groupe de travail
11H30	Discussion et synthèse
12H-13H30	<i>Déjeuner</i>
13H30	Bilan des sous-ateliers
14H30	Proposition d'un canevas pour une stratégie Antilles françaises
15H30	L'après atelier : les prochaines étapes
16H15-16H30	Clôture

Annexe 2 : liste des participants

Collectivité ou pays	Organisme	Prénom Nom	Fonction	Contact
Guadeloupe	Direction régionale de l'environnement	Jérôme Blanchet	Chargé de mission biodiversité et relations internationales	jerome-jp.blanchet@developpement-durable.gouv.fr
	Direction régionale de l'environnement	Dominique Deviers	Directeur	dominique.deviers@developpement-durable.gouv.fr
	Direction régionale de l'environnement	Luc Legendre	Chargé de mission biodiversité et CITES	luc.legendre@developpement-durable.gouv.fr
	Direction régionale de l'environnement	Franck Mazeas	Chargé de mission écologie marine	Franck.mazeas@developpement-durable.gouv.fr
	Direction régionale de l'environnement	Louis Redaud	Chef du service aménagement, protection de la nature, sites et paysages	louis.redaud@developpement-durable.gouv.fr
	Service de la protection des végétaux	Ketty Lombion	Division santé des végétaux	ketty.lombion@agriculture.gouv.fr
	Service de la protection des végétaux	Marc Viel	Directeur	marc.viel@agriculture.gouv.fr
	Direction des services vétérinaires	Christelle Doron	Technicienne de la faune sauvage captive	christelle.doron@agriculture.gouv.fr
	Direction des services vétérinaires	Maud Moinecourt	Chef de service poste d'inspection aux frontières	maud.moinecourt@agriculture.gouv.fr
	Direction des services vétérinaires	Pol Kermorgant	Directeur	pol.kermorgant@agriculture.gouv.fr
	Conseil général	Galou Lafond		lafond.galou@cg971.fr
	Parc national de Guadeloupe	Denis Girou	Directeur	denis.girou@guadeloupe-parcnational.fr
	Parc national de Guadeloupe	Eric Graux	Chargé de mission agriculture et pêche	eric.graux@guadeloupe-parcnational.fr
	Parc national de Guadeloupe	Colin Niel	Directeur adjoint	colin.niel@guadeloupe-parcnational.fr
	Parc national de Guadeloupe	Hervé Magnin	Chef du service biodiversité	herve.magnin@guadeloupe-parcnational.fr
	Parc national de Guadeloupe	Sandra Pédurthe	Chargée de mission participation politique scientifique et coopération régionale	sandra.pedurthe@guadeloupe-parcnational.fr
	Parc national de Guadeloupe	Guy Van Laere	Technicien spécialisé forêt tropicale humide	guy.vanlaere@guadeloupe-parcnational.fr
	Centre d'activités régional du protocole SPAW	Hélène Souan	Directrice	helene.souan.carspaw@guadeloupe-parcnational.fr
	Centre d'activités régional du protocole SPAW	Franck Gourdin	Chargé de mission	franck.gourdin.carspaw@guadeloupe-parcnational.fr

Guadeloupe	Office national des forêts	Laure Bourraqui-Sarre		laure.bourraqui-sarre@onf.fr
	Office national des forêts	Yolande Gall	Responsable de l'unité spécialisée forêt bois	yolande.gall@onf.fr
	Office national des forêts	Mylène Valentin	Directrice régionale adjointe	mylene.valentin@onf.fr
	Office national de la chasse et de la faune sauvage	Anthony Levesque	Chef de la cellule technique	anthony.levesque@wanadoo.fr
	Conservatoire du Littoral	Gérard Berry	Délégué régional	g.berry@conservatoire-du-littoral.fr
	Conseil scientifique régional du patrimoine naturel	Félix Lurel	Président	felix.lurel@wanadoo.fr
	Asso. ASFA	Béatrice Ibéné	Présidente	beatrice.ibene@wanadoo.fr
	Asso. AEVA	Claudie Pavis	Présidente	claudie.pavis@antilles.inra.fr
	Conservatoire botanique de Guadeloupe	Jean-Marie Flower	Directeur	cbaf.guadeloupe@wanadoo.fr
	Karukera Orchidées	Philippe Ollivier		ph.ollivier@orange.fr
Martinique	Direction régionale de l'environnement	Vincent Arenales del Campo	Chargé de mission nature	vincent.arenales-del-campo@developpement-durable.gouv.fr
	Direction régionale de l'environnement	Stéphane Defos	Chef du service aménagement, sites, paysages, nature	Stephane.defos@developpement-durable.gouv.fr
	Service de la protection des végétaux	Jérémy Richonnier		jeremie.richonnier@agriculture.gouv.fr
	Service de la protection des végétaux	Emmanuel Sutter	Responsable de la division organismes nuisibles	emmanuel.sutter@agriculture.gouv.fr
	Direction des services vétérinaires	Christian Palin	Chef de service environnement	christian.palin@agriculture.gouv.fr
	Conseil général	Marie-Claire Parsemain	Chef du Service du Tourisme, du Cadre de Vie et de la Protection de l'Environnement	parsemain.Marie-Claire@cg972.fr
	Office national des forêts	Rodrigue Dore	Chef de projet aménagements et milieux naturels	rodrigue.dore@onf.fr
	Conservatoire du littoral	Elodie Delrieu	Chargée de mission	e.delrieu@conservatoire-du-littoral.fr
	Office national de la chasse et de la faune sauvage	David Laffitte	Chef de la cellule technique	david.laffitte@oncfs.gouv.fr
	Parc naturel régional de Martinique	Bénédicte Chanteur	Chargée de mission scientifique	benedicte-chanteur@orange.fr
	Asso. AOMA	Georges Tayalay	Directeur	gtaya@wanadoo.fr
	Asso. ECCEA	Lesley Suty	Coordinatrice régionale	l.suty@orange.fr
Saint Martin	Réserve naturelle de Saint Martin	Pauline Malterre	Chargée de mission scientifique	pmalterre.rnstmartin@gmail.com
	Préfecture de St Martin	Pierre Leconte	Chargé de l'environnement	pierre.leconte@developpement-durable.gouv.fr
Saint Barthélemy	Réserve naturelle de Saint Barthélemy	Francianne Le Quellec	Directrice	franciane.lequellec@wanadoo.fr
Saint Eustache	Bureau des parcs de St Eustache-DCNA	Nicole Esteban	Directrice	manager@statiapark.org
Cuba	Centro de Información, Gestión y Educación Ambiental	Alina Carmen de la Torre Rodriguez	Chargée de mission scientifique	alina@ama.cu

Trinidad & Tobago	CABI Caraïbes	Naitram Ramnanan	Coordinateur du programme GEF sur les espèces envahissantes	b.ramnanan@cabi.org
Dominique	Environmental Coordinating Unit	Bradley Guye	Environmental Officer	bguye2309@yahoo.com
Sainte Lucie	Ministry. of Agri. Forestry & Fisheries	Michael Bobb	Deputy Chief Forestry Officer	deptforest@slumaffe.org
Saint Pierre et Miquelon	Direction de l'agriculture et de la forêt	Frank Urtizbera	Technicien supérieur	frank.urtizbera@agriculture.gouv.fr
Guyane	Association Kwata	Benoit de Thoisy	Directeur	bdethoisy@pasteur-cayenne.fr
Guyane	Direction régionale de l'environnement	Yannick Herreyre	Chargé de mission évaluation	yannick.herreyre@developpement-durable.gouv.fr
Réunion	Conservatoire botanique de La Réunion	Christophe Lavergne	Chargé de mission	clavergne@cbnm.org
Mayotte	Direction de l'agriculture et de la forêt	Danny laybourne	Responsable du bureau faune flore forêt	danny.laybourne@agriculture.gouv.fr
Nouvelle-Calédonie	Direction de l'environnement de la Province Sud	Anne-Claire Goarant	Chef du service des milieux terrestres	anne-claire.goarant@province-sud.nc
Nouvelle-Calédonie	Secrétariat général de la Province Sud	Christophe Lambert	Chargé de mission pour le développement durable	christophe.lambert@province-sud.nc
Polynésie française	Délégation à la recherche	Jean-Yves Meyer	Chargé de recherche	jean-yves.meyer@recherche.gov.pf
Wallis et Futuna	Service territorial de l'environnement	Atoloto Malau	Chef de service	senv@mail.wf
France métropolitaine	CNRS	Marc Lebouvier	Ingénieur de recherche	marc.lebouvier@univ-rennes1.fr
	Office national des forêts	Claude Rupé	Coordinateur DOM/Corse	clau.rupe@onf.fr
	Ministère chargé de l'écologie	Hélène Ménigaux	Chargée de mission espèces envahissantes	helene.menigaux@developpement-durable.gouv.fr
	CIRAD	Thomas Le Bourgeois	Malherbologue	thomas.le_bourgeois@cirad.fr
	INRA	Olivier Lorvelec	Ingénieur de recherche	lorvelec@rennes.inra.fr
	Université de Metz	Serge Muller	Professeur	muller@univ-metz.fr
	MNHN	Jessica Thévenot	Chargée de mission faune envahissante	Jthevenot@mnhn.fr
	UICN France	Florian Kirchner	Chargé de programme espèces exotiques envahissantes outre-mer	florian.kirchner@uicn.fr
	UICN France	Yohann Soubeyran	Chargé de mission espèces exotiques envahissantes outre-mer	yohann.soubeyran@uicn.fr

Annexe 3 : Dossier de presse



Direction Régionale de l'Environnement

GUADELOUPE

Direction Régionale de l'Environnement

MARTINIQUE



**Atelier de travail sur les espèces exotiques envahissantes
dans les Antilles françaises**

**Guadeloupe
23-26 novembre 2009**

Vers une stratégie des Antilles françaises contre les espèces exotiques envahissantes

- 25 novembre 2009-



Sommaire

- 1 - Communiqué de presse
- 2 - Les espèces exotiques envahissantes :
une menace majeure pour l'outre-mer
- 3 - La situation dans les Antilles françaises
- 4 - Les partenaires de l'atelier



Communiqué de presse

Vers une stratégie des Antilles françaises contre les espèces exotiques envahissantes

- 25 novembre 2009-

Du 23 au 26 novembre, une soixantaine d'experts et d'acteurs de la protection de la nature sont réunis en Guadeloupe pour répondre à l'enjeu des espèces exotiques envahissantes dans les Antilles françaises. Durant quatre jours, ces participants provenant de Guadeloupe et de Martinique, de pays voisins (Dominique, Trinidad, Cuba...) et de tout l'outre-mer (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, La Réunion...) échangent et confrontent leurs expériences sur ce sujet majeur pour la conservation de la biodiversité. Organisé par le Comité français de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), cet atelier de travail permettra de poser les bases d'une stratégie coordonnée pour faire face à ce phénomène dans les Antilles françaises.

Les espèces exotiques envahissantes sont reconnues comme la deuxième cause d'érosion de la biodiversité à l'échelle mondiale. Les collectivités françaises d'outre-mer sont particulièrement concernées : 49 des 100 espèces considérées comme les plus envahissantes au monde y sont déjà présentes.

Dans un contexte mondial marqué par la multiplication des déplacements et des échanges commerciaux, de nombreuses espèces animales et végétales ont été introduites en outre-mer. Certaines se sont révélées agressives et envahissantes, causant des dégâts écologiques importants, pouvant s'accompagner de conséquences pour les activités économiques ou la santé humaine.

Les Petites Antilles françaises ne sont pas épargnées et de nombreuses espèces exotiques nuisent à la flore et la faune indigènes. Parmi les 1200 espèces de plantes introduites en Guadeloupe et en Martinique, certaines ont développé un caractère envahissant, comme le pin des Caraïbes, en expansion en Guadeloupe, ou le pomme-rose, qui colonise les forêts en bordure de rivière à l'intérieur même du Parc national. Parmi les invertébrés, la fourmi manioc envahit les zones forestières de Guadeloupe et met en péril les fougères arborescentes de la forêt primaire. En Martinique et en Guadeloupe, la petite mangouste indienne est une cause de raréfaction pour diverses espèces de reptiles et d'oiseaux nichant près du sol.

Pour répondre à cet enjeu, les soixante experts et acteurs réunis en Guadeloupe pendant quatre jours ont pour objectif de dresser le bilan de la situation et d'identifier les priorités d'action. Tous les aspects du problème sont traités, comme la prévention des introductions, la lutte pour empêcher la diffusion de nouvelles espèces, la gestion des espèces déjà installées, ou le renforcement de la coopération régionale.

Ce travail aboutira à l'ossature de la future stratégie contre les espèces exotiques envahissantes dans les Antilles françaises. Cette étape indispensable répond à un engagement du Grenelle de l'environnement, visant à mettre en place un dispositif de prévention, de gestion et de lutte contre espèces exotiques envahissantes en outre-mer.

L'atelier de travail organisé par le Comité français de l'UICN a été conçu en collaboration avec le Ministère chargé de l'écologie, les Directions régionales de l'environnement de Guadeloupe et de Martinique et le Centre d'activité régional du protocole Spaw. Il bénéficie de l'appui de l'ONF, du CIRAD et du Parc national de Guadeloupe.

Contacts :

Comité français de l'UICN

Florian Kirchner,
Chargé de programme Espèces
Tel. 06 89 29 72 89
florian.kirchner@uicn.fr

Yohann Soubeyran
Chargé de mission Espèces envahissantes en outre-mer
Tel. 06 42 17 78 38
yohann.soubeyran@uicn.fr

DIREN Guadeloupe

Jérôme Blanchet, Chargé de mission Biodiversité, tel. 06 90 85 05 31
Jerome-jp.blanchet@developpement-durable.gouv.fr

DIREN Martinique

Stéphane Defos ; Chef du service ASPN, tel. 06 96 28 47 46
Stephane.defos@developpement-durable.gouv.fr

CAR SPAW

Hélène Souan, Directrice, tel : 06 90 19 15 65
helene.souan.carspaw@guadeloupe-parcnational.fr

Les espèces exotiques envahissantes : une menace majeure pour l'outre-mer

Les collectivités françaises d'outre-mer hébergent une biodiversité exceptionnelle. Présentes dans les trois grands océans et sous différentes latitudes, ces collectivités abritent davantage de plantes vasculaires et de vertébrés endémiques que n'en compte toute l'Europe continentale. Mais de par leur caractère principalement insulaire, elles sont également très vulnérables aux introductions d'espèces nouvelles.

Avec l'arrivée de l'homme et la multiplication des échanges, de nombreuses espèces végétales et animales ont été introduites (p.ex. : 1200 espèces de plantes aux Antilles, 1700 en Polynésie française et 2000 à La Réunion). Certaines se sont révélées agressives et envahissantes, causant des dégâts écologiques importants pouvant s'accompagner de conséquences économiques et sanitaires.



Iguane vert © Diren Martinique

De nombreuses espèces de plantes et d'animaux introduites ont d'ores et déjà entraîné la régression et l'extinction d'espèces indigènes, par la compétition ou la prédation.

Parmi les espèces inscrites sur la Liste rouge de l'UICN, un oiseau sur deux et un amphibien sur trois présents en outre-mer sont directement menacés par des espèces envahissantes. Ces impacts négatifs sont d'autant plus forts que le milieu naturel subit déjà d'autres pressions comme la destruction des habitats, la pollution ou le réchauffement climatique.

Qu'est-ce qu'une « espèce exotique envahissante » ?

- Une espèce exotique (étrangère, non indigène),
- dont l'introduction par l'homme, l'installation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes,
- avec des conséquences

En outre, certains de ces phénomènes d'invasion engendrent des impacts économiques importants, pour les espèces envahissantes entraînant des conséquences comme le ravage de cultures, l'altération des pâturages ou l'envahissement des cours d'eau.

Dans toutes les collectivités d'outre-mer, de nombreux acteurs se mobilisent. Mais ils se trouvent confrontés à de nombreuses difficultés : une faible sensibilisation du public, un manque d'outils de coordination, des instruments juridiques inadaptés, etc. Cet enjeu a été réaffirmé lors du Grenelle de l'environnement, avec l'engagement de mettre en place en outre-mer un dispositif de prévention, de gestion et de lutte contre les invasions biologiques.

Un enjeu mondial

D'après l'évaluation des écosystèmes pour le millénaire (PNUE, 2005) et la Liste rouge des espèces menacées (UICN, 2009), les espèces exotiques envahissantes sont aujourd'hui considérées comme la deuxième cause d'érosion de la biodiversité au niveau mondial, après la destruction des habitats naturels. Dans ce contexte, les îles figurent parmi les écosystèmes les plus vulnérables.



Achatine © Fabrice Brescia

La situation dans les Petites Antilles françaises

Les Petites Antilles françaises appartiennent à l'un des 34 points chauds de la biodiversité mondiale, celui des « Iles de la Caraïbe ». Elles hébergent un patrimoine naturel unique, mais également fragile et menacé.

Depuis la découverte de la Guadeloupe et de la Martinique, près de 1260 espèces de plantes ont été introduites. Parmi celles-ci, certaines sont devenues envahissantes et parfois dominantes comme le **pin des Caraïbes**, originaire des Grandes Antilles, le **pomme-rose**, originaire d'Asie tropicale, ou encore l'**acacia Saint-Domingue**, originaire d'Afrique.

Concernant les vertébrés, plus de 30 espèces introduites sont aujourd'hui naturalisées ou en semi-liberté dans les Petites Antilles françaises, parmi lesquelles 14 ont un impact avéré ou potentiel important en Martinique et 16 en Guadeloupe. En outre, 7 espèces de vertébrés introduites figurent sur la liste de l'UICN des 100 espèces parmi les plus envahissantes au monde.



Pin des Caraïbes, pris ici à Tahiti
© Jean-Yves Meyer



Petite mangouste indienne
© Diren Martinique

Ainsi, l'introduction de la **petite mangouste indienne** est l'une des causes de la raréfaction de plusieurs espèces de reptiles et d'oiseaux indigènes nichant au sol ou près du sol. En Martinique, celle-ci menace directement le moqueur gorge blanche, un oiseau classé en danger d'après la Liste rouge de l'UICN. Sur les îlets de Saint Anne, l'éradication des **rats** a montré que ceux-ci avaient un fort impact sur les jeunes oiseaux de plusieurs espèces et qu'ils réduisaient l'abondance d'autres espèces comme le rare crabe zombi. Et les eaux douces ne sont pas indemnes, avec des espèces introduites comme le **tilapia** du Mozambique ou le **guppy**, qui représentent une menace importante pour la faune aquatique indigène.

Parmi les invertébrés, la **fourmi manioc**, originaire d'Amérique du Sud, envahit les zones forestières de Guadeloupe et met en péril les fougères arborescentes de la forêt dense. Cette fourmi défoliatrice est l'une des menaces actuelles majeures pour la biodiversité guadeloupéenne.

Les écosystèmes marins sont également menacés par des espèces exotiques envahissantes. Cependant, les invasions marines restent encore mal connues et l'amélioration des connaissances dans ce domaine est indispensable pour mesurer l'ampleur du phénomène et ses impacts. Le signalement récent dans les Petites Antilles françaises du **poisson-lion**, une espèce connue pour son fort potentiel invasif, pourrait ainsi représenter une nouvelle menace pour la biodiversité.



Fourmi manioc
© INRA Antilles Guyane

Organisateur de l'atelier :



Le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) est le réseau des organismes et des experts de l'UICN en France. Regroupant au sein d'un partenariat original 2 ministères, 8 organismes publics et 36 organisations non-gouvernementales, il joue un rôle de plate-forme d'expertise et de concertation pour répondre aux enjeux de la biodiversité. Il rassemble également un réseau de plus de 200 experts répartis en commissions

thématiques.

Le Comité français de l'UICN a fait de l'outre-mer l'une des priorités géographiques de son action. Il conduit depuis 2005 une initiative spécifique sur les espèces exotiques envahissantes impliquant l'ensemble des collectivités d'outre-mer et mobilisant un réseau de plus de 100 experts et personnes ressources.

www.uicn.fr

Co-organisé avec :



Direction Régionale de l'Environnement

GUADELOUPE

Direction Régionale de l'Environnement

MARTINIQUE

Les Directions régionales de l'environnement de Guadeloupe et de Martinique sont des services du Ministère chargé de l'écologie. Leurs missions consistent notamment à gérer les connaissances sur l'environnement, à veiller à la bonne application des législations et à participer à la mise en œuvre de la gestion et de la protection des milieux naturels.

Pour faire face aux espèces exotiques envahissantes en outre-mer, conformément à l'engagement pris dans le cadre du Grenelle de l'environnement, le Ministère de l'écologie a développé des éléments stratégiques afin de mettre en place d'un dispositif de prévention, de gestion et de lutte contre ce phénomène.

www.guadeloupe.ecologie.gouv.fr

www.martinique.ecologie.gouv.fr



Le CAR-SPAW est un Centre d'activités régional qui dépend du Programme des Nations Unies pour l'Environnement. Il met en œuvre le protocole SPAW qui vise à conserver et restaurer la biodiversité marine et côtière dans la Caraïbe. Le CAR-SPAW apporte un appui aux pays caribéens pour créer des aires protégées, développer des actions pour les espèces menacées et améliorer la connaissance et la recherche.

Les espèces envahissantes terrestres et marines représentent une menace croissante pour les écosystèmes caribéens. Le CAR-SPAW et le PNUE favorisent le partage d'informations sur cet enjeu et accompagnent la mise en place d'actions de prévention et de lutte dans chaque pays.

www.cep.unep.org

En partenariat avec :



L'Office national des forêts est présent dans quatre départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane et Réunion) où il assure la gestion de 6 millions d'hectares de forêts domaniales et de forêts publiques relevant du régime forestier.

Dans ces collectivités, le contrôle et la lutte contre les espèces introduites envahissantes constituent l'un des axes majeurs de son action en faveur de la biodiversité. L'Office national des forêts a développé des compétences et un savoir-faire pour faire face à ce phénomène.

www.onf.fr



Le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement conduit depuis de nombreuses années des activités scientifiques dans le domaine des invasions biologiques. En collaboration avec le Comité français de l'UICN et avec d'autres structures basées à l'étranger et dans l'outre-mer français, le Cirad travaille en particulier au développement d'une plateforme informatique d'information et d'aide à

l'identification sur les plantes exotiques envahissantes des collectivités françaises d'outre mer. www.cirad.fr



Depuis son nouveau décret du 03 juin 2009, le Parc national de la Guadeloupe protège, dans les 21 000 ha de ses zones « coeur », une grande diversité de milieux terrestres et marins. L'établissement public a notamment pour missions la connaissance et la préservation de la biodiversité exceptionnelle de ce territoire.

Les espèces qualifiées d'invasives, animales ou végétales, constituent donc une préoccupation majeure. L'établissement poursuit et soutient des études sur les principales espèces invasives (rat, mangouste mais aussi bambou), et certaines font l'objet de plans d'élimination ciblés, telles que les mangoustes sur l'îlet Fajou.

www.guadeloupe-parcnational.com

Annexe 4 : Contributions des participants

Cette annexe rapporte les échanges réalisés lors des travaux en groupe.

Sous atelier 1 : Comment prévenir les introductions d'espèces ?

Animateurs :

Groupe 1 : Thomas Le Bourgeois (CIRAD) ; Christophe Lavergne (Conservatoire Botanique de La Réunion)

Groupe 2 : Yohann Soubeyran (UICN France) ; Frank Urtizbera (DAF Saint-Pierre et miquelon)

Bilan de l'existant

- Tout est basé uniquement sur un système déclaratif (DSV et SPV).
- Tout particulier doit faire une demande d'introduction (Permis d'importation).
- Au moment du contrôle, il y a une vérification de la conformité de l'introduction et une vérification sanitaire.
- Il existe des listes d'espèces interdites à l'importation mais elles ne concernent que les espèces ayant un impact potentiel sur l'agriculture ou la forêt (ravageurs, nuisibles...).
- L'importation par la voie « passager » aérienne est totalement interdite (des annonces sont faites dans l'avion).
- Des opérations de contrôle « coup de poings » sont réalisées mais plutôt sur les aspects Cites.
- Des agents douaniers sont formés à la CITES
- La DSV Martinique utilise le régime de détention d'animaux sauvages pour limiter la commercialisation et la détention d'animaux exotiques.
- Des affiches de sensibilisation sont placées dans les aéroports, quelques plaquettes sont également disponibles
- Les contrôles entre la Guadeloupe et la Martinique sont réalisés comme s'il s'agissait de pays tiers.
- Des analyses de risque phytosanitaires concernant les ravageurs des cultures et des analyses de risque phytosanitaires adaptées aux plantes exotiques envahissantes (une cinquantaine d'espèces) ont été réalisées pour les DOM (programmes européens Poseidom).
- Il est interdit d'introduire des espèces dans le Parc national de Guadeloupe et dans le Parc naturel régional de Martinique

Lacunes

- La voie « passager » ne peut pas être vérifiée réellement. Les douanes conduisent des opérations de contrôle mais pas le SPV.
- Les voies maritimes régionales de plaisance ne sont pas contrôlées.
- Les transports militaires ne sont pas contrôlés
- Les voies d'introductions ne sont pas clairement identifiées et hiérarchisées.
- Les raisons de l'introduction ne font pas l'objet d'analyse
- Les listes d'espèces interdites à l'importation concernent uniquement enjeux agricoles et pas environnementaux
- Seules les espèces listées sont interdites d'importation. Tout ce qui n'est pas listé est autorisé
- Il existe un biais dans le degré de précision taxonomique des listes.
- Les moyens humains et techniques réels pour le contrôle sont très insuffisants (Moyens humains DSV pour le contrôle animal = 0,6 temps plein (3 jours homme/semaine).
- Les voyageurs ne signent pas d'engagement sur le non transport d'espèces exotiques
- Pas de chiens renifleurs à l'aéroport.
- Les bagages ne sont pas systématiquement contrôlés
- L'absence de prime pour les douaniers pour le contrôle animal ou végétal limite leur engagement.
- Le personnel en charge des contrôles n'est pas formé à l'identification d'espèces.
- L'expertise taxonomique locale est limitée.
- Il n'existe pas de base légale pour interdire l'introduction d'animaux domestiques (ex: furet...).

- Manque d'outils réglementaires efficaces (surtout pour l'environnement).
- Les analyses de risque phytosanitaires (ARP) existantes sont peu mises à jours et complétées.
- Il n'existe pas de structure locale susceptible de réaliser les ARP.
- Il y a une problématique propre aux archipels : les importations d'une île à l'autre ne sont pas contrôlées.
- Manque de concertation et de travail en commun entre les différents opérateurs (services d'état).
- Manque de sensibilisation et de contact avec les professionnels qui introduisent des espèces (pépiniéristes, animaleries, agriculture, forêts...).
- Le grand public ne perçoit pas sur le problème des invasions.
- La gestion des conflits d'intérêt est peu abordée.
- Absence de système d'information et de partage de connaissance au niveau régional.
- Il existe un flou entre la notion d'importation d'une espèce sur un territoire et celle de son introduction dans le milieu naturel.

Acteurs cités

- SPV
- DSV
- Douanes
- ONCFS
- Diren
- Commission des sites
- ASFA
- ASFA
- SPV
- Diren
- SPV
- Professionnels (horticulteurs, animaleries, construction en bois...)

Actions proposées

- Analyser l'enjeu des introductions (social, économique, filières...).
- Améliorer et adapter la réglementation en : développant de nouveaux textes réglementaires basés sur l'interdiction générale d'importation sauf dérogation ; donnant des compétences aux préfets pour adapter la réglementation nationale en fonction des conditions locales.
- Mieux prendre en compte et faire ressortir les spécificités des milieux insulaires isolés : fragilité des milieux, isolement, flux entrants très importants.
- Elaborer des listes d'espèces hiérarchisées en lien avec les actions à mettre en oeuvre (espèces indigènes de substitution, espèces exotiques non envahissantes, espèces exotiques envahissantes).
- Harmoniser les listes et dispositifs mis en place au niveau régional.
- Renforcer les moyens humains (SPV, DSV, Douanes).
- Développer des outils et moyens de contrôle et surveillance aux frontières.
- Renforcer les compétences (information, identification, outils...).
- Harmoniser les listes d'espèces à enjeux entre le MEEDDM et le MAP.
- Harmoniser la réglementation entre ce qui concerne le Fret et le particulier.
- Assurer une meilleure coordination entre les différents services d'état (SV, DSV, Diren, ONCFS).
- Mettre en place un observatoire « épidémiosurveillance » comme recommandé dans le cadre du Grenelle environnement.
- Mettre en place un suivi régulier des possesseurs d'animaux exotiques (DSV).
- Renforcer l'information des réseaux d'acteurs professionnels.
- Renforcer la sensibilisation et la formation des enseignants.
- Bâtir un réseau privilégié pour l'information de la population.
- Utiliser régulièrement les médias (journaux, TV, Internet...).
- Inclure les professionnels dans la démarche globale de prévention des invasions.

- Editer des codes de bonnes pratiques avec des préconisations d'espèces indigènes en remplacement d'espèces exotiques.
- Etudier au préalable les espèces indigènes (méthodes de culture et multiplication...).
- Développer le principes des jardins refuges.
- Développer un système d'information et de partage de l'information au niveau régional.

Sous atelier 2 : Comment prévenir la diffusion de nouvelles espèces ?

Animateurs :

Groupe 1 : Thomas Le Bourgeois (CIRAD) ; Yohann Soubeyran (UICN France)

Groupe 2 : Frank Urtizberea (DAF Saint-Pierre et miquelon) ; Christophe Lavergne (Conservatoire Botanique de La Réunion)

Bilan de l'existant

- En Martinique, un réseau de surveillance (service d'incendie et de secours –SDIS) permet de signaler quelques espèces animales (raton laveur, iguane vert).
- Il existe un réseau d'alerte pour les ravageurs des cultures.
- En Martinique, surveillance et suivi de la dynamique des populations d'oiseaux exotiques (Assoc Carouge, Assoc AOMA).
- Les Conservatoires botaniques de Guadeloupe et de Martinique travaillent à l'élaboration d'une liste d'espèces exotiques envahissantes
- Un inventaire des EEE est en cours dans le Parc national de Guadeloupe avec notamment un SIG sur la distribution du bambou.
- Des expérimentations ont été conduites dans le Parc national de Guadeloupe sur le bambou mais les résultats sont peu concluants.
- Certaines espèces comme la fourmi manioc font l'objet d'une veille ciblée.
- Des fiches d'informations ont été conçues pour quelques espèces : fourmis manioc, amphibiens et reptiles exotiques.
- Les amphibiens introduits dans les Antilles françaises sont bien connus (inventaire disponible). Il est possible d'intervenir.
- Lancement d'une charte forestière en Martinique.
- Alerte de *Cactoblastis cactorum* aux Antilles.
- Les îles anglophones de la Caraïbes communiquent et alertent les Antilles françaises.

Lacunes

- Manque de connaissances, de méthodologies et de financements.
- Problème d'accessibilité sur les terrains militaires (cas de l'iguane vert).
- La réglementation n'est pas adaptée.
- Les actions conduites par le Parc national sont très réduites. Manque d'investissement sur l'information et la formation du personnel du parc national.
- Absence d'évaluation de la valeur écologique et économique des écosystèmes.
- La communication et la coopération entre la Guadeloupe et la Martinique sont difficiles. Pas (ou peu) de travail en commun entre les deux îles.
- Manque de mutualisation inter-institutions et inter-îles.
- Les réseaux sont peu structurés sauf celui sur les tortues marines et les ravageurs des cultures.
- Le réseau associatif Martiniquais est moins développé qu'en Guadeloupe.
- Il n'existe pas de listes d'espèces exotiques pour le milieu marin.
- La littérature grise est importante mais difficile d'accès.
- Il n'existe pas de bases de données centralisant l'information.
- La sensibilisation des élus et des collectivités sur la biodiversité en général est difficile.
- Il existe un manque de volonté politique locale sur les enjeux.

Acteurs cités

- Douanes

- SPV
- DSV
- Parc national de Guadeloupe
- Parc naturel régional de Martinique
- Conservatoire du littoral
- Réserves naturelles
- ONF
- UAG
- CIRAD
- INRA
- FREDON
- Structures para_agricoles
- Groupe de travail milieu marin caraïbes (GCFI)
- Conseil général de Martinique : pas d'action en cours mais fort potentiel d'implication
- Conservatoire botanique
- ASFA
- Professionnels (pépiniéristes, paysagistes, animaleries...)

Actions proposées

- Conduire une analyse de la situation et des enjeux.
- Conduire des études préalables afin d'être capable d'évaluer les avantages et les inconvénients.
- Dresser la liste exhaustive des EEE.
- Evaluer la nuisibilité des EE et le risque.
- Développer des d'outils précis et facilement utilisables pour l'identification des espèces.
- Mettre en place une structure de coordination et d'animation.
- Développer des outils de gestion et synthèse des observations.
- S'appuyer sur les réseaux écoveille en place.
- Développer des guides de bonnes pratiques.
- Structurer les actions (qui fait quoi ? attentes ? objectifs?).
- Impliquer plus fortement le niveau communal (formation réseau d'alerte observation) et les communautés ("communities") en identifiant des points focaux.
- Mutualiser la connaissance et la veille.
- Créer ou intégrer un réseau de veille au niveau de la Caraïbe.
- Rendre accessible la littérature grise existante sur la zone.
- Communiquer sur les EEE notamment auprès des décideurs politiques, des administrations de l'Etat (pour la réglementation) et des Citoyens.
- Communiquer auprès des publics cibles sur l'impact économique et écologiques (élus).
- Sortir de la quantification de la biodiversité, et communiquer sur les services rendus ou sur la qualité et le fonctionnement des écosystèmes.
- Harmoniser et améliorer le système de biosécurité.
- Interdire les transferts de matériel, de sols, d'engins...des régions contaminées vers les régions non contaminées.
- Surveiller et limiter le transfert de matériel contaminé par la fourmi manioc.
- Gérer les eaux de ballast. La réglementation internationale est appliquée à St Eustache : obligation de larguer les eaux de ballast à 100 miles au large.

Sous Atelier 3 : Comment gérer les espèces déjà installées ?

Animateurs :

Groupe 1 : Thomas Le Bourgeois (CIRAD) ; Serge Muller (Univ Metz)

Groupe 2 : Anne-Claire Goarant (Province Sud de Nouvelle-Calédonie) ; Jean-Yves Meyer (Délégation à la recherche de Polynésie française)

Bilan de l'existant

- Eradication des populations de rats noirs sur les îlets St Anne en Martinique.

- Eradication conjointes des populations de rats noirs, souris et mangouste sur l'île Fajou (Guadeloupe). Echec de l'éradication des rats mais les populations ont fortement diminuées. Conséquences positives de l'éradication : retour du râle gris et de la tortue imbriquée.
- Etude de faisabilité en cours pour la mise en œuvre d'un programme de lutte contre la Mangouste en Martinique.
- Programme de lutte contre le moineau domestique en Guadeloupe au moment de son installation en Guadeloupe (une petite population sur un site). – Association Amazona sur financement DIREN). Echec.
- La tourterelle turque, espèce exotique, est sur la liste des espèces chassables en Martinique et Guadeloupe.
- Une étude a été conduite en Martinique sur le péril aviaire. Il s'agissait d'acquérir des connaissances sur l'écologie des oiseaux introduits. – Association AOMA sur financement CCI. Le contrôle des graminées introduites est une des actions préconisées.
- Carte de la répartition de la tourterelle turque (AOMA).
- En Martinique, les chasseurs participent au suivi des populations des tourterelles turques et des autres colombidés chassés (utilisation de carnet de prélèvements).
- Début de lutte contre la fourmi manioc en Guadeloupe (INRA recherche d'une méthode efficace) mais le programme s'est arrêté, faute de financement. Au niveau régional, la fourmi manioc est une espèce prioritaire à Cuba.
- Des actions sont conduites contre les chiens et les chats errants (stérilisation, fourrière).
- Des campagnes de dératisation collective sont organisées en Guadeloupe et en Martinique (arrêté préfectoral) notamment pour lutter contre les dégâts agricoles et sanitaires (leptospirose).
- Des campagnes de lutte collective sont également organisées contre l'achatine et la tique du bétail.
- En Martinique, un arrêté préfectoral autorise la destruction de l'Iguane vert par les agents de l'ONCFS.
- En Martinique, les relais SDIS sont alertés pour des signalements de rats laveurs ou d'iguanes vert
- Concernant la flore, une thèse est en cours sur les plantes exotiques envahissantes en Martinique (UAG).
- Des études ont été conduites sur les plantes aquatiques envahissantes en Guadeloupe et Martinique.
- Eradication du *Dichrostachys cinerea* (acacia St Domingue) sur Marie-Galante par arrachage manuel, mise en défend et suivi de la régénération naturelle de la végétation.
- Programmes de lutte biologique contre la Cochenille de l'hibiscus en Guadeloupe et à St Martin et contre le Charançon de la banane en Martinique.
- La réalisation d'un bilan de l'existant a été commandée par les Diren Guadeloupe et Martinique. Un des objectifs est d'aboutir à une liste des espèces exotiques envahissantes prioritaires.
- A l'échelle régionale, un réseau ornithologique Caraïbes existe avec un groupe de travail sur les espèces envahissantes.

Lacunes

- Méconnaissance des sites de ponte de l'iguane vert en Martinique.
- Méconnaissance de la dynamique de populations et de l'impact de la mangouste.
- Pas d'évaluation de la chasse à la tourterelle turque en Guadeloupe.
- Pas d'évaluation du risque sanitaire porté par les espèces exotiques envahissantes.
- Déséquilibre des connaissances entre la faune envahissante (assez bien connue) et la flore (moins bien connue).
- Manque de compétences pour l'identification d'espèces (botanique).
- Partage et diffusion des informations difficiles.
- Pas de réseau d'alerte et d'échange.
- La formation n'est pas définie comme une priorité. Il n'y a pas de financement dédié.
- Absence de méthodes de hiérarchisation des espèces et des actions.
- Manque de financement pour engager des programmes de lutte.
- La réglementation est parfois en opposition : statut protégé pour le racoon et l'iguane vert en Guadeloupe.
- Manque de volonté publique d'action contre les EEE.

Acteurs cités

- Préfecture
- Diren
- SPV
- DSV
- Douanes
- ONCFS
- Parc national de Guadeloupe
- Collectivités territoriales (Région, Départements)
- Chambre agriculture, Coop, DRAF
- Communes
- Parc naturel régional de Martinique
- Conservatoire du littoral
- ONF
- Associations (AOMA, ASFA, AEVA, SPA...)
- FREDON
- Fédération des chasseurs
- Professionnels (pépiniéristes, paysagistes, animaleries...)
- SDIS
- CAR-SPAW
- Caribbean Food Crops Society
- Recherche (Ifremer, Cirad, Inra, IRD, CNRS, Université...)

Actions proposées

- Confinement de l'iguane vert et stérilisation.
- Définir des critères pour hiérarchiser les actions de lutte, les espèces prioritaires, les sites...
- Mettre en place des sites et des actions pilotes.
- Mettre en place un système de gestion, de partage, de transfert de données sur les EEE entre les acteurs.
- Mettre en place un système de coordination entre les acteurs.
- Définir un plan d'intervention identifiant les responsabilités des différents acteurs.
- Former des agents de l'ONF à l'identification des plantes envahissantes et aux techniques de lutte en s'appuyant sur le réseau ONF dans les DOM.
- Former des botanistes pour assurer la relève des experts locaux.
- Développer des programmes de recherche sur la biologie, l'écologie, la dynamique de population, les mesures d'impact...
- Modifier le statut juridique du raton laveur (chassable ?).
- Renforcer la coopération régionale.
- Réaliser une étude sur les coûts, les réussites et les échecs des programmes de lutte à l'échelle de la Caraïbe.
- Programmer les opérations de contrôle sur le long terme.
- Elaborer des protocoles et des indicateurs de suivi des opérations.
- Rechercher et mettre en oeuvre des Partenariat Public/Privé pour le financement des opérations et du suivi.
- Communiquer autour des actions de contrôle et des espèces à contrôler notamment auprès des associations de défenses des animaux.

Sous Atelier 4 : Gouvernance, animation locale et coopération régionale

Animateurs :

Groupe 1 : Thomas Le Bourgeois (CIRAD ; Christophe Lavergne (Conservatoire Botanique de La Réunion)

Groupe 2 : Danny Laybourne (DAF Mayotte) ; Atoloto Malau (Serv. Env. de Wallis et Futuna)

Bilan de l'existant

- Un système d'alerte régional existe pour les ravageurs des cultures.
- Un CSRPN existe en Martinique et en Guadeloupe mais sans groupe technique thématique.
- Le CAR-SPAW est localisé en Guadeloupe et impulser des actions de coopération régionale sur le sujet.
- Dans le cadre d'un accord entre la France et l'UICN International un chargé de mission UICN pour la région Caraïbe sera prochainement basé en Guadeloupe pour mettre en œuvre des programmes sur les espèces menacées et sur les espèces exotiques envahissantes.
- Coopération et échanges entre le Parc national de Guadeloupe et Cuba.

Lacunes

- Pas d'action organisée au niveau local sur la thématique EEE.
- De nombreux partenaires et acteurs sont présents mais ils sont très dispersés.
- Faible réactivité de l'administration nationale et locale sur ce sujet.
- Difficulté à sensibiliser les élus sur les problématiques environnementales malgré des directives et des circulaires nationales.
- La coopération avec les autres îles de la Caraïbe est difficile.
- Les îles françaises ne sont pas prises en compte dans la plupart des programmes régionaux.
- La coopération régionale est limitée par la barrière de la langue et la barrière administrative.
- La France n'est pas représentée à l'Association des États de la Caraïbe qui a des prérogatives en matière d'environnement.

Acteurs cités

- Préfecture
- Diren
- Conseil régional
- Conseil général
- Parc national de Guadeloupe
- Université Antilles-Guyane
- Conservatoire botanique
- Conservatoire littoral
- Parc naturel régional
- Comités de bassins
- Office de l'eau
- Agents environnement Antilles du nord
- ONCFS
- ONF
- DSV
- SPV
- Associations (ASFA, AOMA, AEVA,...)
- Car-Spaw
- Cabi
- UICN

Actions proposées

- Réfléchir en premier lieu à une coordination locale efficace et très structurée avant de développer des collaborations régionales.

- Prendre en compte les différentes échelles de perception et de décision : territoires (Guadeloupe, Martinique, St Martin, St Barthélemy), Antilles françaises puis Caraïbes
- Associer tous les acteurs dans une démarche commune organisée et ne pas être en logique pyramidale.
- Définir des priorités locales en relation avec les priorités régionales.
- Mettre en place un Audit pour analyser la situation en Guadeloupe et en Martinique.
- Motiver les hommes, notamment les élus et les décideurs.
- Engager un début de collaboration régionale au travers des structures de recherche (UAG, Cirad, Inra) et Cabi et Univ West Indies.
- Etendre la coopération régionale qui existe au niveau agricole à l'ensemble de la problématique EEE.
- Mettre en place un réseau régional sur les EEE notamment en relation avec le CAR SPAW, l'UICN international et le Cabi.
- Obtenir de la souplesse administrative pour engager des collaborations régionales dans le domaine de l'environnement.
- Décider d'actions sur des espèces communes pour mutualiser les efforts (ex : iguane vert).
- Réaliser des produits communs régionaux de diffusion d'information par exemple sur les plantes envahissantes.
- Prendre en compte la dimension commerciale dans la coopération régionale.

